

La question nucléaire et le bouclier antimissile dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN

Par **Anna Deister**, chercheure-stagiaire

29 novembre 2010

Résumé

Lors du Sommet de l'OTAN des 19 et 20 novembre 2010, les alliés ont adopté leur nouveau concept stratégique qui guidera l'évolution politique et militaire de l'alliance dans les dix ans à venir. Au cours des travaux et négociations préparatifs, trois sujets ont donné lieu à de longs débats : 1) la question nucléaire, c'est-à-dire la question de savoir si le nouveau concept devrait se prononcer ou non en faveur de « l'option zéro », 2) la demande de cinq pays européens de retirer les armes nucléaires non stratégiques américaines qui se trouvent encore sur le sol européen et 3) le bouclier antimissile. La présente note d'analyse exposera les enjeux liés à ces questions ainsi que les orientations définies dans ces domaines par le nouveau concept stratégique.

Mots clés : OTAN, Sommet de Lisbonne, concept stratégique, armes nucléaires non stratégiques, bouclier antimissile.

Abstract

Nuclear issue and missile defense in NATO's new strategic concept

At the Lisbon Summit meeting of 19 and 20 November 2010, NATO leaders adopted their new strategic concept that will guide the alliance's political and military development for the next ten years. During the preparations and negotiations for the new concept, three issues caused long-lasting differences and demanded quite some effort in order to find a compromise: 1) the nuclear issue and whether or not NATO should commit in its strategic concept to the « global zero » objective, 2) the request of five European countries to remove the American non-strategic nuclear weapons that are still located in Europe and 3) the anti-missile system. The following paper presents these issues, their implications and the orientations defined in NATO's new strategic concept.

Keywords: NATO, Lisbon Summit, strategic concept, non-strategic nuclear weapons, missile defense.

Citation :

DEISTER Anna, *La question nucléaire et le bouclier antimissile dans le nouveau concept stratégique de l'OTAN*, Note d'Analyse du GRIP, 29 novembre 2010, Bruxelles.

URL : http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2010/NA_2010-11-29_FR_A-DEISTER.pdf



Introduction

« Nous avons adopté notre concept stratégique »¹. Un peu plus d'un an après sa première conférence de presse en tant que secrétaire général de l'OTAN, dans laquelle Anders Fogh Rasmussen avait inscrit l'élaboration d'un nouveau concept stratégique dans sa liste de priorités, cette mission est accomplie. Le concept stratégique précédent, qui date de 1999, reflétait encore « l'OTAN 2.0 » de l'après-Guerre froide. Depuis, l'OTAN ainsi que l'environnement de sécurité ont évolué. Selon le secrétaire général, « le temps de l'OTAN 3.0 est venu » et le nouveau concept stratégique – le troisième dans l'histoire de l'OTAN – doit guider l'alliance dans cette nouvelle phase d'évolution². Dans le processus d'élaboration de ce nouveau concept « tout le monde » devrait être écouté, les propositions compilées et transmises aux personnes en charge de l'élaboration du nouveau concept³. La question nucléaire et plus particulièrement celle des armes nucléaires « tactiques » ainsi que le projet de bouclier antimissile ont cependant rapidement mené à des controverses.



Anders Fogh Rasmussen, secrétaire général de l'Otan, lors de sa première conférence de presse où il a annoncé vouloir préparer un nouveau concept stratégique (Photo : OTAN)

En ce qui concerne la question nucléaire, une lettre ouverte des ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg, de la Norvège et des Pays-Bas adressée au secrétaire général de l'OTAN a soulevé des tourbillons de poussière. Dans cette lettre du 26 février dernier, les cinq ministres des Affaires étrangères se félicitaient non seulement de l'initiative « option zéro » du président américain Obama, mais laissaient aussi entendre qu'ils préconisaient un retrait des armes nucléaires « tactiques » encore stationnées en Europe. De plus, ils voulaient encourager une discussion parmi les alliés sur la politique nucléaire de l'OTAN en vue de « l'option zéro ».

Autre objet de longs débats et source de division parmi les alliés : le bouclier antimissile, dans une version révisée du projet initial de l'ancien président américain George W. Bush. Les 19 et 20 novembre derniers à Lisbonne, l'heure de vérité a enfin sonné : le nouveau concept stratégique « Engagement actif, défense moderne » qui guidera l'action de l'OTAN pour les dix années prochaines années a été adopté⁴. Nous analyserons par la suite les enjeux des questions du

1. A. F. Rasmussen, au cours d'une conférence de presse à l'occasion du Sommet de Lisbonne. AFP, « L'Otan adopte son concept stratégique, accord sur un bouclier antimissile », 19 novembre 2010, disponible sous <http://www.france24.com/fr/20101119-lotan-adopte-son-concept-strategique-accord-bouclier-antimissile> (consulté le 21.11.2010).

2. A. F. Rasmussen, discours du 8 octobre 2008 au German Marshall Fund of the United States (GMF), disponible sous http://www.nato.int/cps/en/natolive/opinions_66727.htm (consulté le 16.11.2010).

3. *Ibidem*.

4. « Engagement actif, défense moderne – Concept stratégique pour la défense et la sécurité des membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord » adopté par les chefs d'État et de gouvernement à Lisbonne, 19 novembre 2010, disponible sous <http://data.grip.org/document.asp?code=201011291527>.

nucléaire et du bouclier antimissile ainsi que les orientations définies dans ces domaines par le nouveau concept stratégique.

1. Le nucléaire et la politique déclaratoire de l'OTAN

La question nucléaire ne surgit pas du néant : le discours du président américain Obama de Prague (avril 2009) promouvant « l'option zéro », c'est-à-dire un monde sans armes nucléaires, marque sans aucun doute le « bouleversement sémantique »⁵ le plus évident dans l'évolution de la problématique nucléaire. La lettre des ministres des Affaires étrangères de cinq alliés de l'OTAN (voir *supra*) s'inscrit dans la même perspective. Le nouveau concept stratégique en tient compte en engageant « l'OTAN sur l'objectif qui consiste à créer les *conditions* [mise en relief par l'auteur] pour un monde sans armes nucléaires ». En même temps, on ne manque pas de « reconfirme[r] que, tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire ». L'OTAN ne va donc pas renoncer à l'option nucléaire pour sa défense et les puissances nucléaires de l'alliance n'abandonneront pas leurs armes nucléaires. Comme l'a annoncé A. F. Rasmussen lors de sa conférence de presse d'octobre, avant le Sommet de Lisbonne, « la dissuasion demeure un élément central de notre stratégie ».

En ce qui concerne la politique déclaratoire de l'OTAN, le cadre a été prédéfini dans une large mesure par la récente révision de la doctrine nucléaire des États-Unis (*Nuclear Posture Review*, NPR) datant du mois d'avril 2010. Dans le but de réduire le rôle des armes nucléaires dans la dissuasion, la NPR renforce les « garanties de sécurité négatives » des États-Unis « déclarant qu'ils n'auront pas recours aux armes nucléaires et qu'ils ne menaceront pas de le faire contre les États non dotés de l'arme nucléaire qui sont parties au traité de non-prolifération (TNP) et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire ». En même temps, ils se réservent l'option « [...] d'utiliser des armes nucléaires [...] en cas de circonstances extrêmes pour défendre leurs intérêts vitaux ou ceux de leurs alliés et partenaires ». À première vue, la « garantie de sécurité négative » apparaît comme une complaisance vis-à-vis des États signataires du TNP se conformant à leurs obligations. Il ne faut néanmoins pas fermer les yeux sur les enjeux que cette garantie recèle. Selon Otfried Nassauer⁶, non seulement la garantie de sécurité négative crée un nouveau moyen coercitif en cas de soupçon de prolifération mais aussi elle suscite d'importantes questions de droit international : qui jugera de la question de savoir si un État se conforme ou non aux obligations de non-prolifération nucléaire ? Les États-Unis, le Conseil de l'OTAN, l'AIEA, l'ONU ? Et sur quelle base ? En adoptant une politique déclaratoire de « garantie négative », l'OTAN se comporterait de plus comme une puissance nucléaire – rappelons que, dans le passé, les garanties négatives ont uniquement été émises par des puissances nucléaires, ce que l'OTAN n'est pas. Pour les membres non nucléaires de l'OTAN, une telle politique déclaratoire pourrait donc susciter l'impression que par la participation nucléaire, les puissances non nucléaires deviennent des puissances quasi nucléaires, ce qui va à l'encontre des articles Ier et II du TNP⁷.

5. A. Dumoulin, « La problématique nucléaire de l'Alliance dans le futur concept stratégique » in *OTAN – continuité ou rupture ?*, Études de l'IRSEM, n° 4, septembre 2010, p. 64, disponible sous http://www.irsem.defense.gouv.fr/IMG/pdf/EtudeN-4_Otan_VF-GB.pdf (consulté le 16.11.2010).

6. Otfried Nassauer est journaliste et directeur du Centre d'information de Berlin pour la sécurité transatlantique, BITS (Berliner Informationszentrum für Transatlantische Sicherheit).

7. Cf. : O. Nassauer, « Die nukleare Zukunft der NATO », Standpunkte / Rosa Luxemburg Stiftung, n° 28, octobre 2010, disponible sous <http://www.bits.de/public/studien/rls-2010-2.htm> (consulté le 16.11.2010).

L'OTAN n'est certes pas obligée de suivre automatiquement la voie des États-Unis. Cependant, elle ne peut en aucun cas adopter une position contraire. Le rapport de Madeleine Albright reprenait l'idée de garantie négative en proposant que l'OTAN « avalis[e] une politique de non-recours ou de non-menace de recours à l'arme nucléaire contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qui se conforment à leurs obligations de non-prolifération nucléaire ». Le nouveau concept stratégique effectivement adopté à Lisbonne reste toutefois silencieux sur ce point tout en restant pourtant proche du concept de 1999 en statuant que « [les] conditions dans lesquelles un recours à l'arme nucléaire pourrait être envisagé sont extrêmement improbables »⁸.

2. Retrait des armes nucléaires « tactiques » ?

Vestiges de la Guerre froide, les armes nucléaires « tactiques » sur le sol européen appartiennent aux États-Unis mais sont affectées à l'OTAN. Ces armes, dites officiellement « non stratégiques », ne sont pas concernées par les accords de maîtrise des armements stratégiques avec la Russie⁹. Concrètement, entre 100 et 200 bombes des types B-61-3 et B-61-4, constituées d'avions à double capacité, sont encore stationnées en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas (entre 10 et 20 dans chaque pays), en Italie (entre 70 et 90) et en Turquie (0-50)¹⁰. Dans le cadre du partage des responsabilités, les bombes se trouvent sous le contrôle militaire des USA tandis que les avions à double capacité sont achetés, maintenus et conduits par la force aérienne du pays d'accueil¹¹. Il est largement reconnu que ces armes n'ont pas de valeur militaire¹²; toutefois, selon les pays concernés, leur valeur politique de ces armes peut fortement varier¹³.

8. Selon le concept stratégique de 1999, « [les] circonstances dans lesquelles ils pourraient avoir à envisager une utilisation quelconque de l'arme nucléaire sont de ce fait extrêmement éloignées ».

9. Cf. : I. Facon ; B. Tertrais, « Les armes nucléaires "tactiques" et la sécurité de l'Europe », Fondation pour la recherche stratégique, *Recherches & Documents*, n° 3/2008, p. 7, disponible sous http://www.frstrategie.org/barreFRS/publications/rd/RD_20080130.pdf (consulté le 10.11.2010). La terminologie d'« armes nucléaires tactiques » que on retrouve souvent dans la presse peut d'ailleurs prêter à confusion. Le vocabulaire officiellement utilisé par l'OTAN attribue les « armes nucléaires tactiques » à la Russie pour laquelle celles-ci « sont conçues pour prendre à partie des objets situés dans la profondeur tactique du déploiement ennemi (jusqu'à 300 km) dans le cadre d'une mission tactique. [...] ». Dans le cas des États-Unis, on parle officiellement de « forces nucléaires non stratégiques » qui sont « placées dans une zone opérationnelle, capables d'utiliser des armes nucléaires à vecteur terrestre, naval ou aérien contre des forces adverses, des installations de soutien ou des installations. Ces forces peuvent être utilisées, lorsqu'elles sont autorisées par l'autorité compétente, pour appuyer des opérations qui contribuent à l'exécution de la mission du commandant dans le cadre du théâtre d'opérations. » *OTAN/Russie – sans classifications – partie 2 : Termes et définitions nucléaires en français*, appendice 3, « Définitions de forces nucléaires », pp. 30 et 32, disponible sous http://www.nato.int/docu/glossary/fr-nuclear/nuc_glos-f.pdf (consulté le 10.11.2010).

10. O. Nassauer, *op. cit.* En comparaison : on estime que la Russie dispose encore d'environ 2000 armes nucléaires tactiques sur son territoire. E. M. Grossman, « NATO Seen Likely to Delay Nuke Pullback Decision », 28 octobre 2010, disponible sous http://gsn.nti.org/gsn/nw_20101028_1639.php (consulté le 09.11.2010).

11. S. Andreasen; M. Chalmers; I. Williams, « NATO and nuclear weapons – is a new consensus possible ? », occasional paper, août 2010, p. 4, disponible sous http://www.rusi.org/downloads/assets/NATO_and_Nuclear_Weapons.pdf (consulté le 10.11.2010).

12. Cf. : S. Andreasen; M. Chalmers; I. Williams, *op. cit.*, p. 18 et 22.

13. *Ibid.*, p. 3.



Bombe du type B-61 (Photo : USAF)

En Allemagne, non seulement la société civile mais aussi le gouvernement fédéral se sont mobilisés pour le retrait de ces armes. Dans leur traité de coalition¹⁴, les deux partis au pouvoir, à savoir les conservateurs-chrétiens (CDU/CSU) et les libéraux (FDP), soutiennent explicitement les propositions du président américain Obama pour réaliser « l'option zéro ». Ils annoncent de même vouloir s'engager dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau concept stratégique de l'OTAN pour un retrait des armes nucléaires stationnées en Allemagne. Ces propos ne sont pas restés

lettre morte : le ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle – également signataire de la fameuse lettre adressée au secrétaire général de l'OTAN (voir *supra*) – a mené une véritable campagne en faveur d'un retrait de ces armes nucléaires américaines.

Pour l'Allemagne, ainsi que pour la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège, le développement d'un bouclier antimissile efficace permettrait d'assurer la sécurité européenne rendant ainsi obsolètes les armes nucléaires non stratégiques sur le sol européen. Dans les milieux des militants et scientifiques, des arguments supplémentaires sont avancés : pour certains, une dissuasion stratégique étendue annule l'utilité militaire des armes nucléaires non stratégiques¹⁵. Un retrait de ces armes ne signifierait pas la fin de la dissuasion nucléaire par l'OTAN, car la garantie des États-Unis ne dépendrait pas du stationnement d'armes nucléaires ou du partage des risques. De plus, les sous-marins stratégiques américains et britanniques sur lesquels est stationnée la majorité des armes nucléaires, qui apportent la vraie valeur militaire et dissuasive du dispositif nucléaire de l'OTAN, resteraient toujours à la disposition de l'OTAN – quel que soit l'avenir des armes nucléaires non stratégiques. Un autre argument concerne le traité de non-prolifération (TNP). L'article 1er du TNP interdit effectivement aux États possesseurs d'armes nucléaires qui sont parties au TNP de partager leurs armes avec des États non nucléaires et l'article II contient un engagement parallèle de la part des États non nucléaires de ne pas recevoir ces armes. Les détracteurs des armes nucléaires utilisent alors l'argument selon lequel le partage nucléaire qui place certes les armes sous contrôle militaire américain mais néanmoins sur le sol d'États non nucléaires créerait des États semi-nucléaires et la cohérence du TNP serait ainsi sapée¹⁶. En ce qui concerne la sécurité, l'*American Air Force Panel* (2008) a révélé que la plupart des sites en Europe ne correspondaient pas aux critères de sécurité américains, ce qui implique des risques environnementaux et de détournement par des terroristes¹⁷. Il s'y ajoute que l'utilité de ces armes est fortement limitée étant donné qu'elles ne sont pas immédiatement déployables et qu'elles devraient bientôt être modernisées¹⁸. Enfin, on trouve l'argument selon lequel la

14. Traité de coalition CDU/CSU – FDP : « Wachstum. Bildung. Zusammenhalt. Der Koalitionsvertrag zwischen CDU, CSU und FDP » signé le 26 octobre 2009, disponible sous <http://www.cdu.de/doc/pdf/091026-koalitionsvertrag-cducsu-fdp.pdf> (consulté le 16.11.2010).

15. Cf. C. Vestergaard, « Time to Debate NATO's Nukes in Europe », Danish Institute for International Studies, DIIS, 25 mai 2010, disponible sous <http://www.diis.dk/sw93575.asp> (consulté le 09.11.2010).

16. *Ibidem*.

17. *Ibidem*.

18. O. Nassauer, *op. cit.*

décision sur le maintien de ces armes devrait être prise par les pays dans lesquels sont stationnées les armes nucléaires¹⁹.

Sur ce dernier point au moins, tous les alliés se sont rapidement mis d'accord. En avril dernier, lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN à Tallinn, ils ont convenu qu'aucune des armes américaines nucléaires non stratégiques ne serait retirée unilatéralement du sol européen sans accord préalable de l'ensemble des alliés. Cette position correspond d'ailleurs à celle trouvée dans la NPR des États-Unis qui soumet à la fois le retrait des armes et leur modernisation à un consensus sans veto parmi les membres de l'OTAN.

Par contre, c'est ici que le consensus s'arrête. L'initiative pour un retrait des armes nucléaires du sol européen divisait fortement les alliés européens. La France, la Grande-Bretagne et les pays de l'ancien bloc soviétique veulent que ces armes restent afin d'afficher une présence américaine en Europe. Pour les Américains, il n'y a pas de lien entre le bouclier antimissile et la réduction des capacités nucléaires en Europe. Les Français considèrent que la présence des bombes nucléaires américaines est l'expression d'un lien transatlantique et comparent la défense antimissile avec la ligne Maginot, symbole d'une défense présumée invincible mais en réalité totalement inutile²⁰. Les pays de l'ancien bloc soviétique, enfin, se méfient encore trop de leur voisin russe et insistent sur le maintien du nucléaire comme garant de l'engagement américain²¹.

Les négociations entre les alliés dans l'objectif d'aplanir les divergences n'ont pas été très fructueuses. En juin 2010, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN qui se sont réunis à Bruxelles ne pouvaient pas se mettre d'accord sur la question nucléaire de sorte que, dans le communiqué final, le paragraphe sur le nucléaire fut supprimé²². En octobre, des informations circulaient dans la presse disant que la question de l'arsenal nucléaire américain en Europe ne figurerait pas dans le projet pour le nouveau concept stratégique de l'OTAN.

Vu ce débat, il n'est effectivement pas étonnant que le nouveau concept stratégique évite tout engagement explicite – que ce soit pour le retrait ou pour le maintien des armes nucléaires américaines en Europe. Au lieu de cela, il établit une jonction entre les efforts russes dans ce domaine et toute réduction future du côté de l'OTAN : « Toute nouvelle mesure devra tenir compte de la disparité entre les stocks d'armes nucléaires de courte portée, plus importants du côté russe. » Cette approche ne résout cependant en rien le problème, mais reflète avant tout le manque d'un consensus profond. La véritable décision sur le rôle de ces armes est par conséquent reportée pour une durée inconnue.

3. Un bouclier antimissile pour l'Europe

La question du bouclier antimissile qui fut étroitement liée aux discussions sur le retrait des armes nucléaires non stratégiques n'est pas nouvelle. Elle ne constitue en effet qu'un des trois axes autour desquels s'articule la politique de l'OTAN en matière défense antimissile²³. Le premier axe

19. C. Vestergaard, *op. cit.*

20. *Europe Diplomatie & Défense*, n° 357 du 17 novembre 2010.

21. A. Dumoulin, *op. cit.*, p. 68.

22. K.-H. Kamp, « NATO's Nuclear Weapons in Europe: Beyond "Yes" or "No" », *NATO Research Paper*, n° 61, septembre 2010, p. 2, disponible sous http://www.worldsecuritynetwork.com/documents/rp_61.pdf (consulté le 09.11.2010).

23. Pour en savoir plus, voir le site web de l'OTAN relatif à la « Défense antimissile », disponible sous http://www.nato.int/issues/missile_defence/index-fr.html (consulté le 10.11.2010).

comprend la capacité de défense active multicouche contre les missiles balistiques de théâtre (ALTBMD) : le programme ALTBMD, dont la capacité opérationnelle est prévue pour 2012, a été lancé en 2006. Il se focalise sur la protection des troupes (mais ne concerne la protection ni du territoire ni de la population) dans une zone donnée contre les missiles balistiques à courte et moyenne portée (jusqu'à 3000 km). À cela s'ajoute la coopération avec la Russie en matière de défense contre les missiles de théâtre (TMD). La troisième composante de la défense antimissile de l'OTAN concerne la protection du territoire des pays de l'OTAN, mieux connue sous le mot-clé « bouclier antimissile ». C'est cette composante qui faisait débat dans le cadre des préparatifs du Sommet de Lisbonne. Après le Sommet de Prague de 2002, une étude de faisabilité sur la défense antimissile a été lancée afin d'examiner des options relatives à la protection du territoire, des forces et des populations de l'Alliance contre toute la gamme des menaces liées aux missiles. Cette étude arrivait à la conclusion que la défense antimissile était techniquement faisable et en 2008, à l'occasion du Sommet de Bucarest, les dirigeants des pays alliés ont convenu que la capacité de déploiement de certains éléments du système américain susceptible de contribuer à la protection de nombreux pays alliés devrait être « intégrée dans toute architecture future de défense antimissile à l'échelle de l'OTAN ». La décision de connecter la défense antimissile de théâtre de l'OTAN au bouclier américain et aux moyens de défense antimissile dont disposent quelques pays européens a donc été prise « il y a longtemps »²⁴.

Les arguments en faveur de ce bouclier antimissile en Europe sous l'égide de l'OTAN sont multiples : selon le Secrétaire général, il existe une menace réelle étant donné qu'une trentaine de pays « possèd[e], ou [est] en train d'acquérir des missiles balistiques, dont certains sont déjà en mesure d'atteindre l'Europe »²⁵. Avec le programme ALTBMD, un dispositif pour la protection des troupes existe déjà. Par contre, pourquoi protéger les soldats et pas les civils ?²⁶ De plus, la défense antimissile constitue une dimension de la défense dont l'intégration est considérée comme nécessaire par les Alliés afin d'assurer des missions dans le cadre de l'article ; par conséquent, la défense antimissile du territoire ainsi que de la population des Alliés devrait faire partie des missions de l'OTAN²⁷. C'est dans cette même perspective que s'inscrit la recommandation du groupe d'experts pour le nouveau concept stratégique d'« inscrire la défense antimissile territoriale au nombre des missions essentielles de l'Alliance ». En outre, le bouclier antimissile commun permettrait de renforcer la dissuasion et le partage des responsabilités – qui ont toujours été l'expression de la solidarité au sein de l'OTAN²⁸. Pour résumer, le bouclier antimissile comprend donc une dimension militaire et politique : il s'agit de renforcer les capacités réelles de protection contre d'éventuelles attaques par missiles, d'une part, et de d'améliorer la dissuasion ainsi que le partage transatlantique des responsabilités, d'autre part.

Si, au cours des négociations en vue du nouveau concept stratégique, un accord général sur le principe d'un bouclier antimissile sous l'égide de l'OTAN s'annonçait, la question de son rôle dans

24. A. F. Rasmussen lors de sa conférence de presse mensuelle, 15 novembre 2010, transcription disponible sous http://www.nato.int/cps/en/SID-229555C3-09F91BEC/natolive/opinions_68225.htm (consulté le 16.11.2010).

25. A. F. Rasmussen lors de sa conférence de presse mensuelle, 11 octobre 2010, transcription disponible sous http://www.nato.int/cps/en/SID-B260A075-E167CE6E/natolive/news_66768.htm (consulté le 27.10.2010).

26. A. F. Rasmussen, lors de sa conférence de presse mensuelle, 5 mai 2010, transcription disponible sous http://www.nato.int/cps/en/natolive/opinions_63153.htm (consulté le 10.09.2010).

27. S. Frühling ; S. Sinjen, « Missile Defense : Challenges and Opportunities for NATO », *OTAN research paper*, n° 60, juin 2010, p. 7, disponible sous http://www.worldsecuritynetwork.com/documents/rp_60.pdf (consulté le 27.10.2010).

28. *Ibid.*, p. 5-6.

les discussions sur le retrait ou non des armes nucléaires non stratégiques ne cesseraient pas pour autant de faire débat. Pour A. F. Rasmussen, la défense antimissile ne se substitue pas à la dissuasion nucléaire mais la complète plutôt²⁹. C'est aussi la position de la France qui voit dans le bouclier un complément utile, tout en insistant sur le rôle irremplaçable des armes nucléaires non stratégiques. Le bouclier antimissile seul aurait la même (in)efficacité que la ligne Maginot (voir *supra*). L'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Norvège estiment au contraire qu'un système antimissile permettrait de renoncer aux armes nucléaires non stratégiques (voir *supra*).

Que trouve-t-on finalement dans le nouveau concept stratégique ? Celui-ci confirme le choix des alliés de développer leur « capacité à protéger nos populations et nos territoires contre une attaque de missiles balistiques, comme un des éléments centraux de notre défense collective ». Il y aura donc un bouclier antimissile sous l'égide de l'OTAN. Par contre, on fait l'impasse sur la question du rôle de ce bouclier dans la discussion des armes nucléaires non stratégiques. Étant donné que cette question n'est pas non plus explicitement tranchée, ceci revient au maintien du statu quo : dans un premier temps, ces armes restent en Europe. Le bouclier antimissile ne les remplace pas mais, par conséquent, renforce la dissuasion nucléaire.

Un autre défi relatif à la défense antimissile concerne la Russie. Il s'agit en effet d'assurer les alliés (notamment des pays de l'Europe centrale et orientale) de la défense contre toute attaque, y compris de la part de la Russie ; en même temps, il convient de maintenir de bonnes relations avec la Russie³⁰. Pendant longtemps, celle-ci s'opposait à ce bouclier antimissile car elle le considérait comme dirigé vers elle. L'OTAN n'a évidemment pas cessé de rassurer la Russie du contraire et de l'inviter à la coopération. Dans le nouveau concept stratégique, les alliés évitent judicieusement de mentionner une quelconque cible – ou non-cible de leur futur bouclier antimissile. Ils réaffirment cependant leur intention de vouloir coopérer avec la Russie qui a finalement accepté cette invitation lors du Conseil OTAN-Russie qui s'insérait dans le Sommet de l'OTAN à Lisbonne³¹.

Enfin, l'aspect financier du bouclier antimissile constitue un enjeu à part entière. Les coûts estimés selon A. F. Rasmussen pour le système de bouclier antimissile s'élèvent à 147 millions d'euros sur dix ans³² (au lieu des 200 millions d'euros annoncés pendant les semaines précédentes) – sans néanmoins parler de la deuxième dimension des dépenses, à savoir les dépenses individuelles (investissements nationaux) des États membres³³. Selon Gernot Eler, vice-président du groupe des socio-démocrates au *Bundestag* allemand, on ne sait pas encore estimer les coûts réels liés à la défense antimissile propre à l'OTAN³⁴. Apparemment, la somme inférieure à 200 millions d'euros ne couvre que les coûts supplémentaires pour connecter les systèmes de défense antimissile nationaux, mais pas les coûts pour des missiles ou d'autres équipements³⁵. Dans

29. A. F. Rasmussen, lors de sa conférence de presse mensuelle, 11 octobre 2010, *op. cit.*

30. S. Frühling ; S. Sinjen, *op. cit.*, p. 4.

31. Pour en savoir plus voir la Note d'Analyse du GRIP de Mehdi Mekdour, Le nouveau concept stratégique de l'OTAN : Afghanistan et partenariats stratégiques, 30 novembre 2010, http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2010/NA_2010-11-30_FR_M-MEKDOUR.pdf

32. *Europe Diplomatie & Défense*, n° 357 du 16 octobre 2010.

33. A. F. Rasmussen lors de sa conférence de presse mensuelle, 15 novembre 2010, *op. cit.*

34. Cf. D. Fras ; T. Knuf, « Nato-Raketenabwehrsystem – Kosten des militärischen Großprojekts unklar », Frankfurter Rundschau du 19 novembre 2010, disponible sous <http://www.fr-online.de/politik/kosten-des-militaerischen-grossprojekts-unklar/-/1472596/4853636/-/index.html> (consulté le 24.11.2010).

35. Cf. K. Hecking ; M. Bernarth, « Neue Bündnisstrategie – Nato fürchtet Kosten für Raketen Schild », Financial Times Deutschland du 14 octobre 2010, disponible sous <http://www.ftd.de/politik/international/:neue->

chaque pays, les conditions de départ sont différentes et en fonction des ambitions et du degré de développement, les coûts des systèmes de défense antimissiles au niveau national pourraient considérablement augmenter : selon Dr. Bernd W. Kubbig de la Fondation de la Hesse pour les recherches sur la paix et les conflits (*Hessischen Stiftung Friedens- und Konfliktforschung*), les coûts de développement liés au système de défense antimissile MEADS pour les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie s'élèvent déjà à 3,4 milliards d'euros. Et il s'y ajoute encore les dépenses d'autres pays, tels que les Français et les Hollandais pour leur défense antimissile³⁶.

Si le nouveau concept stratégique de l'OTAN comprend maintenant un engagement en faveur du bouclier antimissile, le chapitre n'est toutefois pas clos car il convient à présent de régler la question du financement et de la répartition des coûts réels.

Conclusion

Après plus d'un an de travaux et négociations préparatifs, l'OTAN dispose depuis vendredi dernier d'un nouveau concept stratégique. C'est le troisième concept stratégique depuis l'existence de l'Alliance transatlantique qui tient compte des évolutions dans son environnement de sécurité. L'OTAN y réaffirme son engagement en vue de garantir la sécurité de son territoire et des populations de ses membres. Au fond, les tâches essentielles demeurent les mêmes : la défense collective, la sécurité coopérative et les consultations politiques ainsi que la gestion de crises. L'OTAN reste une alliance nucléaire « tant qu'il y aura des armes nucléaires dans le monde ».

L'engagement pour « créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires » ne change rien du caractère nucléaire de l'alliance, il n'implique même pas le retrait des armes américaines nucléaires non-stratégiques qui sont encore stationnées sur le sol européen. Cette question ainsi que celle relative à la défense antimissile a longtemps divisé les alliés. Et peut-être les divise-t-elle toujours. En effet, le nouveau concept stratégique est-il l'expression d'un véritable consensus ? Dans le texte finalement adopté, les alliés évitent de trancher explicitement la question du retrait de ces armes nucléaires non stratégiques. Ils optent pour un bouclier antimissile – pour lequel l'accord général, rappelons-le, date déjà du Sommet de Bucarest de 2008 – mais sans préciser son rôle par rapport aux armes nucléaires. Au bout du compte, le texte manque souvent de précision en ce qui concerne les véritables questions de fonds. Les alliés ont trouvé un compromis sur le papier mais manquent d'un consensus abouti.



Le nouveau concept stratégique de l'OTAN (Photo : Otan)

* * *

[buendisstrategie-nato-fuerchtet-kosten-fuer-raketenschild/50182711.html](http://www.abendblatt.de/politik/ausland/article1663028/Nato-streitet-ueber-Sinn-und-Kosten-der-neuen-Raketenabwehr.html#reqRSS) (consulté le 24.11.2010) et « Star Wars – Nato streitet über Sinn und Kosten der neuen Raketenabwehr », Hamburger Abendblatt du 14 octobre 2010, disponible sous <http://www.abendblatt.de/politik/ausland/article1663028/Nato-streitet-ueber-Sinn-und-Kosten-der-neuen-Raketenabwehr.html#reqRSS> (consulté le 24.11.2010).

36. B. W. Kubbig dans une interview avec A. Flocken, « Nicht notwendig und zu teuer? Die geplante NATO-Raketenabwehr », 6 novembre 2010, disponible sous <http://www.ag-friedensforschung.de/themen/Raketen/nato2.html> (consulté le 24.11.2010).